

MIMA

MARIONNETTE
ACTUELLE

CHARTRE D'ACCUEIL DU OFF MIMA 2024

MIMA est un festival international consacré aux formes contemporaines de marionnettes. Chaque année depuis 1988, début août et pendant 4 jours, la cité de Mirepoix et les villages alentours sont investis par des spectacles surprenants, audacieux et s'adressant à tous les publics. N'hésitant pas à créer des passerelles avec le cirque, la danse, les arts plastiques, le théâtre, la marionnette se fait innovante et pose un regard sensible sur le monde actuel. En accompagnement des spectacles, le festival propose des ateliers, un marché de créateurs, des soirées cabarets et dansantes et une cité médiévale scénographiée pour l'occasion.

Depuis 2016, le festival s'étend et ouvre une partie de sa programmation sur le pays d'Olmes, dans la ville voisine de Lavelanet. Le festival accueille chaque année une vingtaine de compagnies IN. Une vingtaine de compagnies OFF sont accueillies par un comité indépendant avec l'appui du festival MIMA.

*Le festival OFF se tient à Mirepoix. Les compagnies qui le souhaitent sont accueillies à condition de présenter un spectacle autour des **arts de la marionnette** : cette limitation est indispensable pour conforter la spécificité du Festival MIMA. C'est ce caractère unique qui a fait la renommée du festival et fidélisé un public que l'on se doit de respecter.*

La présente charte rappelle les principes de fonctionnement du OFF, lui permettant d'exister dans les meilleures conditions.

Article 1. Préambule

Dans un premier temps, les compagnies ont transmis au **comité du OFF** une documentation complète soit :

- un **dossier de présentation** du spectacle (description, résumé, articles, curriculum vitae des membres de la compagnie, photographies libres de droit)
- une **fiche technique** (espace scénique, représentation en extérieur, temps de montage/démontage)
- les noms et qualité de leur(s) responsable(s), ainsi que les coordonnées précises et le statut juridique (association, SA, SARL...) de leur structure.

Après avoir reçu l'accord explicite du **comité du off** relatif à leur participation :

- les compagnies confirment leur venue **en signant la présente charte** et en la renvoyant aux deux adresses suivantes : offdemirepoix@gmail.com et production@mima-marionnette.com
- les compagnies sélectionnées au OFF du festival peuvent, si elles le souhaitent, être **adhérentes de l'association FILENTROPE MIMA**. Cela n'est pas obligatoire. Cependant, la démarche se traduit par un soutien à l'association organisatrice du festival. A cet effet, elles régleront une cotisation de 10 €, par chèque à l'ordre de l'association FILENTROPE ou par virement bancaire – coordonnées sur demande).

Article 2. L'accueil des compagnies

Durant le festival, le comité du OFF tiendra un point d'information à destination des compagnies, à Mirepoix, allée des soupirs. A leur arrivée, les compagnies seront accueillies et informées du fonctionnement du festival par le comité du Off.

Les personnes impliquées à l'année dans l'organisation du Festival Off (liste fournie par le Off) recevront un code promotionnel leur donnant droit à 2 places à 5€.

En outre, un calendrier des filages sera fourni par le IN au Off afin de permettre aux bénévoles du Off sans distinction d'assister à ces spectacles dans la limite des places disponibles.

Pour rappel, le tarif réduit est appliqué pour les intermittent-es.

Les compagnies auront la possibilité de stocker du petit matériel à l'école de musique (15 à 20 m2) située près de l'allée des soupirs à Mirepoix.



MIMA

MARIONNETTE
ACTUELLE

Dans le cadre de la programmation OFF, MIMA rappelle qu'aucune rémunération, ni défraiements ne seront accordés. Si les compagnies le souhaitent, elles peuvent demander une participation du public.

Article 3. Les lieux de représentations

Le lieu mis à disposition pour les spectacles du OFF est **l'ALLÉE DES SOUPIRS**, lieu central, dite *La Promenade* à Mirepoix.

Les horaires et lieux de passages sont proposés par l'équipe organisatrice du OFF, en cohérence avec la programmation générale du festival MIMA et dans un souci d'optimiser la diffusion de chaque spectacle (conditions techniques, qualité d'écoute des spectateurs...).

Le lieu de représentation, l'allée des soupirs, dispose d'un accès électrique et d'une arrivée d'eau.

Article 4. La communication

Le comité du OFF prend en charge et de façon indépendante, la communication du OFF.

L'équipe MIMA relaye le nom des compagnies du OFF sur le site internet : <https://www.mima.artsdelamarionnette.com> et pourra relayer le programme du OFF à l'accueil du public et professionnels.

Article 5. Assurance

Chaque compagnie est tenue de fournir une attestation de responsabilité civile valable dans les dates de diffusion au OFF du festival.

Cependant, si besoin, afin de bénéficier de l'assurance de l'association FILENTROPE, les membres d'une compagnie du OFF devront individuellement signer une convention de bénévolat avec MIMA IN. Infos et contact auprès de production@mima-marionnette.com

Article 6. Responsabilités

> MIMA – Association FILENTROPE:

MIMA est responsable de l'obtention des éventuelles autorisations administratives, notamment en matière d'utilisation du domaine public.

MIMA déclare avoir souscrit les assurances nécessaires à la couverture des risques liés à l'organisation de la manifestation en matière de responsabilité civile.

MIMA ne prendra pas en charge les droits d'auteurs et les autres droits correspondants du OFF.

> La COMPAGNIE :

La Compagnie se produit à Mirepoix, dans le cadre du festival OFF de MIMA, de sa propre initiative, à ses frais, et sous son entière responsabilité. Dans la mesure où elle rémunère son personnel, elle déclare assumer les responsabilités d'employeur qui lui incombent.

En cas d'accident du travail impliquant les employés de La Compagnie, celle-ci est tenue d'effectuer les formalités légales. Concernant les droits d'auteurs éventuels, La Compagnie s'engage à effectuer les déclarations préalables et le règlement des droits correspondants.



MIMA

MARIONNETTE
ACTUELLE

La Compagnie est responsable de son personnel et de son matériel ; si ce dernier est abîmé, volé ou perdu, elle ne pourra demander à MIMA aucun dédommagement.

Si la Compagnie sollicite une contribution financière de la part du public, elle lui sera entièrement acquise.

La participation au festival en tant que compagnie OFF, implique l'acceptation de cette charte dans son intégralité.

Fait le _____ 2024, à _____

Nom de la compagnie/artiste :

Nom du responsable signataire de la charte :

Signature et cachet de la compagnie avec la mention manuscrite « lu et approuvé ».


MIMA
MARIONNETTE
ACTUELLE